



6.4 LES RISQUES LIÉS AUX RAYONS X

Rayons X = Rayonnement ionisant

- Ce rayonnement est produit par un tube de rayons X installé sur un générateur haute tension.
- L'exposition aux rayonnements ionisants ne peut être qu'externe.

LES RISQUES

- Etre au contact du faisceau direct ou des rayons diffractés
- Risques de brûlures sur la peau ou sur l'œil (nécrose)



Interdit aux femmes enceintes

DOSIMETRIE

- Le débit de dose aux différents postes de travail n'excède pas 80 μ Sv/mois
- Le personnel de l'institut Néel travaille donc en zone non réglementée
- Des dosimètres, situés à proximité des appareillages, assurent un suivi permanent de la radioactivité

Le port d'un dosimètre individuel n'est donc pas obligatoire

VOTRE INTERLOCUTEUR

PCR: **P**ersonne **C**ompétente en Radioprotection

Retrouvez la liste des PCR sur l'intranet de L'institut Néel.
Rubrique **Hygiène et Sécurité**





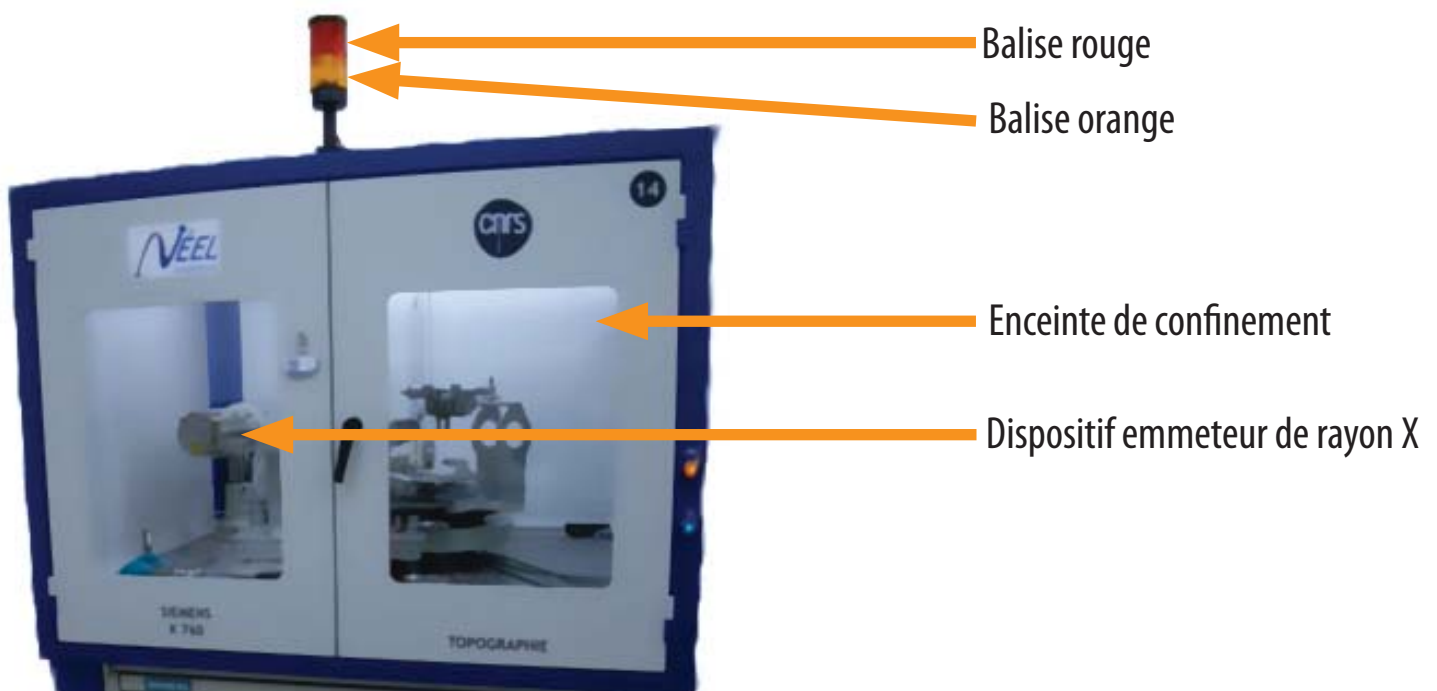
6.4 LES RISQUES LIÉS AUX RAYONS X

CONSIGNES

- Les appareillages sont tous auto protégés :
 - le dispositif émetteur de rayonnements ionisants est disposé au cœur d'une enceinte de confinement
 - l'ouverture des portes déclenche automatiquement la fermeture des obturateurs de faisceau

NE PAS PORTER ATTEINTE AUX ELEMENTS DE SÉCURITÉ OU TENTER DE LES COURT-CIRCUITER

- Une balise lumineuse permet de connaître le mode de fonctionnement du générateur :
 - **ORANGE FIXE :**
 - Haute tension en fonctionnement
 - Emission de rayon X activée
 - **ROUGE CLIGNOTANT :**
 - Obturateur ouvert
 - Faisceau de rayon X présent dans l'enceinte expérimentale.





6.4 LES RISQUES LIÉS AUX RAYONS X

RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

- Assurez-vous que l'enceinte de protection du générateur de rayons X est fermée
- Vérifiez que les dispositifs de sécurité (micro-switch, signal lumineux) sont en parfait état de fonctionner et sont opérants.
- Avant toute intervention dans la zone à risque couper la haute tension du générateur X.
- Après toute intervention ou modification au niveau du générateur de rayons X ou de l'enceinte de protection, vérifier l'absence de rayonnements de fuite avec la PCR.
- Signaler à la PCR toute anomalie ou tout défaut constaté sur l'installation.
- Lorsque le générateur est à l'arrêt (HT coupée), les risques d'irradiation sont inexistantes.

Pour toute information n'hésitez pas à contacter la PCR au 7416

(Personne Compétente en Radioprotection)

En cas d'incident prévenir : **la PCR 7416** et/ou **l'ACMO 1046** et le directeur **7410**

Ou en cas d'absence :

L'ingénieur sécurité de la délégation Alpes :

Mme TRICART Elisabeth **1032**

L'ASN Lyon (Autorité de Sureté Nucléaire) :

04 37 91 43 87

L'IRSN Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

06 07 31 56 63

**Numéro vert d'urgence
en cas d'incident radiologique
(24h/24 - 7j/7)**

0800804135